



# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

**ALLEMAGNE.**

Frankfort, le 11 avril. — On écrit de Chemnitz, le 20 mars :

« Nos filateurs de coton travaillent avec un succès toujours croissant pour la consommation des états de l'union, et chaque jour nous voyons se former de nouveaux établissemens en ce genre. Dans le courant de l'année dernière on ne construisit dans les environs de Chemnitz pas moins de onze nouvelles filatures, et comme nos fabriques ne peuvent fournir que le tiers de ce qu'on leur demande, il est toujours question de la création de nouveaux établissemens. Partout où l'on trouve un petit filet d'eau, on établit une petite filature, et chaque meunier a établi quelques machines à filer, prétendant qu'elles lui rapportent plus de bénéfice que ses moulins. Cet esprit entreprenant mérite d'autant plus de considération, que sous le rapport du revenu de la matière première, nous sommes dans une position moins avantageuse que les filatures de coton, situées dans d'autres états de l'union, et qui prétendent cependant ne pouvoir soutenir la concurrence des Anglais, dont les cotons filés peuvent être introduits moyennant un droit qui est le même pour tous les pays de l'union. »

— On écrit de Trieste, 27 mars :

« Le capitaine Acerboni déclare être parti d'Alexandrie le 2 mars et avoir laissé cette place dans la plus grande désolation à cause des ravages toujours croissans de la peste. Les victimes étaient si nombreuses qu'il était impossible d'en fixer le chiffre journalier. Le cordon sanitaire étant devenu inutile, avait été levé, et les infectés sortant des maisons tombaient morts dans les rues, qu'ils encombraient de leurs cadavres. Dans la *Seuina* les Arabes employés au travail du coton périssaient sur les lieux. La maladie avait pénétré dans le quartier franc, à bord des deux vaisseaux de guerre égyptiens n<sup>os</sup> 6 et 7, et avait même atteint les équipages des bâtimens marchands, dont 2 anglais, 1 français et divers grecs et égyptiens. Le capitaine Lopranich confirme cette déclaration et évalue à 100 par jour les victimes de la peste. Il a laissé Alexandrie dans l'inaction pour les affaires commerciales. »

**ANGLETERRE.**

Londres, le 14 avril. — Le roi et la reine partiront jeudi pour le château de Windsor.

— Sir R. Peel continue à expédier sa besogne comme premier ministre. De nombreuses adresses lui arrivent encore de toute part.

— Sir R. Peel a donné hier un grand dîner au *Whitchall-Gardens*.

— Le comte Grey a donné un dîner hier. La comtesse a donné ensuite une soirée, à laquelle les ministres étrangers ont assisté, ainsi qu'une grande partie de notre noblesse.

— Tous les anciens ministres ont travaillé ce matin dans leurs bureaux respectifs.

— Lord John Russell a eu hier une entrevue avec le marquis Lansdowne et ensuite avec le vicomte Melbourne.

— Les réformistes de Bristol ont ouvert une souscription pour offrir à lord J. Russell une pièce de vaisselle en mémoire de sa conduite à la chambre des communes.

— Lord Durham se porte maintenant assez bien pour qu'il puisse revenir à Londres d'ici à peu de jours.

— On lit dans le *Globe* :

« Les combinaisons ministérielles seront, pour autant que nous sachions, très-satisfaisantes pour le peuple d'Irlande. Nous avons appris que le comte

de Mulgrave sera nommé lord lieutenant d'Irlande, et que lord Morpeth, qui a si puissamment contribué au succès remporté sur les torys, sera premier-secrétaire.

« On apprend aussi que M. Sergeant Perrin sera nommé attorney-général. (Dans cette nomination, nous trouvons une garantie pour le redressement d'un des griefs les plus crians et de l'Irlande et de l'Angleterre, à savoir l'état actuel des corporations municipales.) M. Sergeant O'Lochlen sera nommé solliciteur-général. Rien ne saurait satisfaire davantage les représentans et le peuple irlandais, que ces quatre nominations. »

— On lit dans le *Standard* :

« Les difficultés s'accroissent parmi ceux qui s'occupent de la formation du nouveau cabinet. M. Bickersteth a refusé les sceaux. Il paraît douteux que sir Robert Campbell accepte. Lord Brougham a par conséquent été appelé à Lansdowne-house où siègent lord Lansdowne et M. Spring-Rice, sous la présidence de lord Melbourne. »

— On lit dans le *Courier* :

« Nous avons des motifs pour supposer qu'on ne fera rien connaître des nouveaux arrangemens ministériels avant jeudi, jour auquel la chambre s'est ajournée, hier, pour donner le temps de compléter le ministère. »

— Dans la chambre des communes, séance du 13, sir R. Peel a prononcé les paroles suivantes :

« Je dois informer la chambre que j'ai reçu de S. M. une communication portant que les arrangemens pour la formation d'un nouveau ministère marchent, mais qu'ils ne sont pas encore terminés. Dans ces circonstances, j'espère que le même motif qui a porté l'autre jour la chambre à consentir à un court ajournement, aura encore le même effet, et que la même considération pour l'utilité du service public, l'engagera à adhérer à la motion de s'ajourner à jeudi prochain. »

Cette motion a été adoptée.

Dans la même séance, sir J. Campbell a fait connaître que jeudi il présentera une pétition signée par treize mille chefs de ménage habitans la ville d'Edinbourg, qui approuvent la mesure adoptée par la chambre concernant l'église d'Irlande, et demandent que l'on adopte sans retard les moyens de la faire mettre à exécution.

**FRANCE.**

Paris, le 15 avril. — On lit dans le *Journal de Paris* :

« Une dépêche télégraphique annonce que lord Melbourne est nommé premier lord de la trésorerie, et qu'il est chargé de former un cabinet. »

« Lord Grey n'entre pas au ministère, mais tout se fait d'accord avec lui. »

« La nomination de lord Melbourne a dû être annoncée, le 13 au soir, à la chambre des communes. »

Le *Journal de Paris* donne le texte de l'arrêt de la cour royale :

« Considérant que la délibération du conseil de discipline de l'ordre des avocats, du 6 du présent mois, a pour objet de tracer, sous la forme de résolution ou d'avis, la marche à suivre par les avocats nommés d'office pour la défense des accusés devant la cour des pairs, et de leur indiquer la conduite qu'ils doivent tenir relativement à l'ordonnance du 30 mars dernier ;

« Considérant que le conseil de discipline chargé spécialement de maintenir les sentimens de fidélité aux institutions constitutionnelles, n'a pas le droit de mettre en délibération la force-obligatoire, pour

les membres de l'ordre des avocats, d'une ordonnance royale ;

« Que si l'on ne peut contester aux avocats la faculté qui appartient à tous les citoyens de se pourvoir par les voies et dans les formes légales, contre les ordonnances qu'ils considéreraient comme inconstitutionnelles et attentatoires à leurs droits, le conseil de discipline ne peut toutefois censurer ces ordonnances ni engager les avocats à s'affranchir de la soumission aux devoirs qu'elles leur imposent. »

« Considérant qu'en donnant aux avocats l'avis d'écrire au président de la cour des pairs que, dans un cas donné, ils regarderaient comme un devoir de s'abstenir, ce qui les dispenserait de se rendre devant la cour pour faire agréer leurs motifs d'excuse, et que, d'ailleurs, en prenant une délibération collective qui sortait du cercle de ses attributions, le conseil a évidemment commis un excès de pouvoir ;

« Déclare nulle et non avenue la délibération du conseil de discipline de l'ordre des avocats de la cour royale de Paris, en date du 6 avril 1835, ensemble les résolutions qui en ont été la suite. »

« Ordonne qu'à la diligence du procureur-général du roi, le présent arrêt sera notifié au conseil de discipline pour être annexé à sa délibération. »

Le conseil de l'ordre des avocats s'est pourvu immédiatement en cassation contre cet arrêt, qui, dans tous les cas, est loin de reconnaître la légalité de l'ordonnance du 30 avril, ainsi que l'aurait voulu le ministère.

— Nous recevons des nouvelles d'Alger du 6 courant ; elles sont affligeantes, alors même qu'on apporte à leur examen toute la réserve que commande leur origine, car c'est de notre correspondance indigène que nous les tenons.

On s'est battu de nouveau à Bouffarick, nos troupes, voulant profiter de quelques avantages et en finir une bonne fois avec les Arabes, se sont lancées à leur poursuite jusqu'àuprès de Bédida ; mais là des nuées de Bédouins ayant débouché de tous les points, on a été forcé de rétrograder, et dans la retraite on a fait des pertes assez sensibles. On cite le général Bro parmi les blessés, et son fils aurait été tué. La relation dit encore que deux pièces de canon auraient été abandonnées à Haouch-Bey (la ferme du bey.)

Les hostilités paraissent dirigées par Oulid-Sidi-Ali-Ben Bark, cet ancien marabout de Colleah, que M. le général Berthezène, prévenu de son influence sur les tributs voisins d'Alger, avait nommé aga des Arabes. Cet homme devint suspect au duc de Rovigo, qui le fit arrêter, le retint long-temps en prison, et en exigeait une rançon d'un million. M. le général Voirol fut autorisé, peut-être sur sa demande, lorsqu'il eut le commandement, à le rendre à la liberté. Il se retira alors dans les montagnes, en attendant le moment de la vengeance.

Oulid-Bou-Mutrack, fils de l'ex-bey de Tittery, de la nomination du dey, révoqué et remplacé par les ordres de M. le maréchal Clausel, s'était retiré dans la tribu de Beni-Soliman, sur le revers sud des premières gorges de l'Atlas ; on a eu avis dans Alger qu'il marche avec une troupe nombreuse pour prendre part à la lutte. (*Messageur*.)

— La chambre de commerce de Boulogne, les conseils municipaux des villes d'Abbeville, Amiens, et Boulogne, et la société d'agriculture de cette ville, viennent de publier leur programme pour le prix à décerner à l'auteur de la meilleure étude d'un chemin de fer allant d'Amiens par Abbeville et le long de la côte à Boulogne. Le prix offert pour le concours est la somme de 5,000 francs.

## NOUVELLES D'ESPAGNE.

(Correspondance particulière de Bayonne du 11 avril.)

Il est question de deux affaires qui auraient eu lieu dans le Bastan, le 7 courant, dans la première, Sagastibelza aurait été battu par Oraa et Jaurégui; l'autre se serait passée, le 5, dans les environs de Ciraugui entre les colonnes d'Aldama, Gurrea, Lopez et la cavalerie de la reine, 14 bataillons carlistes, commandés par Zumalacarréguy, auraient été forcés, après une vive résistance de quitter le champ de bataille. Les bataillons carlistes grossissent tous les jours, ceux de Navarre sont portés à 13. Si le général Valdès, comme on l'annonce, vient dans les provinces du Nord, nous sommes presque certains qu'il n'agira qu'en ministre, et que le commandement de l'armée ne cessera pas d'être confié au général Mina, si toutefois sa santé ne devient pas un obstacle à ce que les troupes de la reine se mettent sérieusement en campagne.

La mission de lord Elliot, qui est toujours ici, n'est pas un mystère, comme il semblerait que cela ressort des différentes versions que l'on a faites à son sujet. Il n'est pas douteux qu'il ne vienne d'accord avec la sainte-alliance, ou du moins avec les puissances qui en faisaient partie, y compris les nouvelles qui se sont jointes à elles à ce sujet, pour s'assurer des forces réelles de la faction et de l'espoir qu'elle a dans la réussite de ses projets. Si l'acquiescement que les factieux ont des chances en leur faveur, don Carlos sera aidé; dans le cas contraire on ne lui ménagera aucune retraite honorable, et l'humanité servira de prétexte pour arranger ces différends.

## BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 16 AVRIL.

Hier, le roi a passé une grande revue au champ de manœuvres hors la porte de Louvain. S. M. est arrivée à une heure. Elle était accompagnée de M. le général comte Esterhazy et d'un brillant et nombreux état-major. Les troupes se composaient du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie, d'un bataillon du 1<sup>er</sup> chasseurs à pied, de quatre escadrons des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> chasseurs à cheval, de deux escadrons de lanciers, de deux batteries d'artillerie à cheval et deux batteries d'artillerie de campagne. M. le général Harel commandait en chef, la cavalerie était sous les ordres de M. le général Bryas, l'artillerie était commandée par le général Dellem et l'infanterie par le général Olivier. Après la revue, les troupes ont exécuté différentes manœuvres, toutes ont été faites avec une précision et une régularité remarquables. On a admiré la rapidité et l'ordre des mouvemens de la cavalerie et de notre belle artillerie. Le roi a paru très-satisfait de l'exécution des manœuvres. Un grand nombre d'équipages, de cavaliers et de piétons s'étaient rendus au champ de l'exercice. S. M. est rentrée en ville à cinq heures.

(Moniteur.)

— Par arrêté, en date du 10 avril, le roi a nommé M. Adolphe Tiberghien consul de Belgique à Rio-Janeiro.

— Au milieu des régnemens qui découleront de l'enquête sur l'industrie cotonnière, il nous paraît important de signaler les achats de cotons en laine qui se font à Anvers depuis quelque temps: hier encore, il en a été vendu 1000 balles. (Mercure.)

— Trois nouvelles chambres de commerce, celles d'Anvers, de Tournay et de Venlo, viennent de se prononcer contre de nouvelles mesures prohibitives ou restrictives à l'importation des cotons étrangers.

— Une pétition vient d'être adressée au ministre de l'intérieur par les constructeurs de navires d'Anvers, qui se plaignent de la situation de leurs ateliers et réclament des encouragemens pour la construction des navires.

— Tous les jours, l'esprit de nationalité fait de nouveaux progrès en Belgique. Les savans, les littérateurs, les archivistes et les artistes, sont presque tous stimulés dans leurs études par une émulation qui tend pour ainsi dire au même but. A considérer ces nobles efforts, on dirait qu'on prononcer en dernier ressort l'arrêt équitable, longtemps différé et qui doit déterminer à vis les droits acquis à une juste illustration,

Peu de mois se passent, sans qu'il y ait dans ce pays de nouvelles productions et ce, dans tous les genres. En ce moment, un jeune artiste, M. Félix de Vigne, peintre, publie un ouvrage très-remarquable, celui des *Costumes du moyen âge*. Cette production fera époque dans les arts et honorera l'auteur et la Belgique. Déjà cet excellent artiste a réuni plus de 1500 costumes différens, et le texte de l'ouvrage contiendra une explication détaillée et vraie des lieux et du temps. Le zèle et la persévérance avec lesquels cet artiste se dévoue à des travaux aussi pénibles que dispendieux, lui font le plus grand honneur. Aussi ne doute-t-on pas que ses contemporains sauront encourager une publication, dont l'utilité ne saurait être trop appréciée. (J. Belgique.)

LIEGE, LE 17 AVRIL.

On sait que la série des députés sortans comprend la députation liégeoise. Bientôt la lutte électorale s'engagera dans nos murs. Les différens noms qui circulent déjà dans le public sembleraient annoncer qu'une chaude bataille se prépare entre deux opinions qui, depuis quelque temps, se combattent avec un redoublement d'animosité. Si l'on en croit certaines rumeurs, il serait à craindre que les élections ne se partageassent également en choix exclusifs de part et d'autre; toutefois, le bon sens public fait des progrès; les hommes d'ordre et de modération peuvent s'entendre, et nous espérons que la masse des électeurs comprendra que c'est en-dehors des extrêmes qu'il leur convient de choisir.

On l'a plus d'une fois remarqué, ce qui manque surtout au personnel de nos chambres, ce sont des spécialités. Le commerce et l'industrie, par exemple, ces deux grandes forces de la Belgique, n'y ont que peu de représentans. C'est là un mal auquel il est urgent de remédier. Plusieurs des choix précédens ont été faits sous l'influence de passions politiques très-vives, et malheureusement ils ont gardé l'empreinte de leur origine. Ces députés ont paru considérer leur mission comme une occasion permanente de récriminer, de déclamer contre tout ce qui s'était fait, se faisait ou devait se faire, sans qu'il leur vint jamais à l'idée d'aborder sérieusement des questions d'un intérêt actuel, évident, mais qui ne se prétaient que malaisément à la phraséologie des partis. Ainsi, tel de nos orateurs, toujours empressé de faire entendre sa voix quand il s'agit de proclamer pour la millionième fois un axiome politique bien vague d'il y a quarante ans, n'a pas dit un mot, s'est effacé le plus complètement possible lors de la discussion du chemin de fer, qui, certes, avait une autre portée que tous les lieux communs du monde.

Ce qu'il nous faut aujourd'hui ce ne sont point ce qu'on appelle dans les tribunes publiques des orateurs, gens qui ne sortent jamais d'un certain nombre d'idées plus ou moins banales et élastiques de quelques aphorismes commodes, qui permettent de parler, durant des heures entières, sans rien apprendre à qui que ce soit, sans être quelque peu profitables en quoi que ce soit. Avons-nous besoin d'un commentaire, renouvelé chaque jour, sur chacun des articles et paragraphes de la Constitution? Ce dont nous avons besoin, ce que la nation réclame, ce sont les améliorations positives, les vues d'avenir et de civilisation progressive. Laissons-là les disputes des mots et occupons-nous des choses. Toutes ces disputes, toutes ces petites chicanes peuvent être un délassement fort agréable. On est tenté de le croire en les voyant si souvent se reproduire. Mais le pays, les classes laborieuses de la société veulent tout autre chose. Il faut, à ces classes, des actes productifs, des faits qui aident à leur développement moral en leur facilitant les moyens d'existence. Sous ce rapport, il serait désirable que les bancs du Palais de la Nation s'enrichissent de quelques-unes de ces notabilités industrielles qui, par leur position, sont portées à s'occuper avant tout de la prospérité matérielle, et par inclination comme par intérêt sentent le prix de l'ordre et comprennent la nécessité d'avoir un gouvernement assis sur des bases régulières et solides.

Nous savons bien que l'on peut reprocher à une partie des hommes dont nous parlons d'avoir par fois sur les questions commerciales des préjugés et

des tendances qui ne sont pas toujours d'accord avec les vrais principes en économie politique, mais, outre que des opinions plus larges se feront jour dans les discussions parlementaires, et formeraient contre-poids, au besoin, il n'en est pas moins vrai que les notions pratiques qu'ils seraient à même de fournir seraient du plus grand secours et jetteraient de vives lumières sur des questions fort difficiles pour ceux qui ne sont un peu familiarisés avec elles que par quelques lectures plus ou moins complètes.

C'est parmi ces hommes qui, sans se faire drapeau d'un parti, ont adopté franchement la révolution et toutes ses conséquences, c'est là, suivant nous, que les électeurs doivent chercher des remplaçans à ceux de nos députés auxquels ils ne veulent pas continuer un mandat dont il n'a pas été fait un usage utile au pays.

La chambre des députés de France a clos la discussion générale sur la loi concernant la créance américaine, dans sa séance du 14. M. Dumon, rapporteur, a commencé son résumé qu'il terminera probablement le 15, et l'on s'occupera ensuite de la discussion des articles. On parle assez généralement que l'amendement de M. Bignon, tendant à n'accorder que 12 millions au lieu de 25, et de recommencer à traiter sur de nouvelles bases, a quelques chances de succès.

Les nouvelles qui nous arrivent à la fois de Paris et de Londres, sont en désaccord sur un point. La dépêche télégraphique annonce que la nomination de lord Melbourne devait être annoncée dans la soirée du 13 à la chambre des communes, et nous voyons à la séance de ce jour que cette communication n'a pas eu lieu. Sir R. Peel s'est contenté de dire que les arrangements pour la formation du cabinet étaient en bonne voie, et la chambre s'est ajournée au jeudi pour donner le temps au roi et aux nouveaux conseillers de la couronne d'organiser le nouveau ministère.

La plupart des journaux de Londres annonçaient dès le matin que l'ajournement aurait lieu.

L'*Albion*, journal tory, donne la liste suivante qu'il prétend avoir sous les yeux et qu'il croit exacte:

« Lord Melbourne serait premier ministre; M. Bickersteth, lord chancelier; lord Grey, président du conseil; lord Duncannon, secrétaire-d'état de l'intérieur; lord John Russell, affaires étrangères; lord Auckland, colonies; M. Edouard Alice, premier lord de l'amirauté; M. Spring Rice, chancelier de l'échiquier; lord Lansdowne, lord du sceau privé; M. Thompson, président du bureau de commerce; M. Vernon Smith et M. Wood, secrétaires de la trésorerie; lord Mulgrave, lord-lieutenant d'Irlande; sir J. C. Hobhouse, premier secrétaire; J. Perrin (catholique romain), procureur-général; M. O'Loughlen (id.), solliciteur-général. » L'*Albion* ajoute: Les quatre dernières nominations ont été spécialement faites par M. O'Connell. On prétend cependant que ce sera lord Granville, et non lord Mulgrave, qui ira en Irlande. Quelques personnes pensent que lord Brougham reprendra sa position comme lord chancelier. On dit encore que M. Spring Rice ne voudrait pas être en sous-ordre dans la chambre des communes sous lord John Russell, et que S. S. passera dans la chambre des lords et ne sera que chancelier du duché de Lancastre. On ajoute que lord Lansdowne sera secrétaire d'état de l'intérieur. Enfin on prétend que M. O'Connell non-seulement a permis à lord Duncannon, mais même l'a pressé de prendre le ministère. (Eclair.)

M. l'évêque du diocèse de Liège, vient d'inviter M. le gouverneur de la province, que le 19 du courant, jour de Pâques, il sera chanté dans toutes les églises des villes et des communes, un *Te Deum* solennel à l'occasion de la naissance d'un Prince Royal. M. le baron Vandesteem s'est empressé d'en donner avis aux autorités communales, afin qu'elles puissent se mettre en mesure d'assister à cette cérémonie.

— Le *Journal d'Arden* dit, qu'à l'occasion de la naissance du Prince Royal, M. le directeur de l'enregistrement et des domaines à Arden a fait mettre en liberté toutes les personnes détenues en prison à la requête de son administration.

— On assure qu'il existe une différence énorme entre les frais généraux de la construction de la salle judiciaire de Luxembourg et le crédit de 360,000 francs, accordé par la chambre; il est dépassé de plus de 800,000 francs et encore le compte n'est-il qu'approximatif. En outre, il y aura encore d'autres dépenses inévitables, imprévues, et il est probable que l'excédant de la dépense sur l'allocation législative sera d'un million au moins.

— Des lettres de la Prusse, en date du 6 avril, annoncent qu'on fait les préparatifs nécessaires pour la centralisation des troupes en Silésie; déjà on a envoyé des officiers pour dresser le plan du camp. Il est certain que l'empereur de Russie assistera aux manœuvres, mais il est douteux que l'empereur d'Autriche y vienne, puisque son couronnement à Prague doit avoir lieu à la même époque; ainsi tombent les appréhensions qu'ont manifesté les journaux français sur l'entrevue des trois souverains. Au surplus, il règne dans ce moment entre les monarchies une si grande concorde qu'elle doit faire disparaître toute crainte de voir survenir quelque mésintelligence entre eux. Il est des journaux qui saisissent la moindre occasion pour donner cours à des bruits alarmans: lorsque M. Pozzo di Borgo fut nommé à Londres, on ne manqua pas d'en inférer qu'il existait entre la France et la Russie, si pas une rupture, au moins un grand refroidissement; et comme on tardait à lui donner un successeur à Paris, ces bruits furent accueillis; mais aujourd'hui que l'empereur de Russie, par un ukase en date du 1<sup>er</sup> avril, vient de nommer le comte de Pahlen, général de cavalerie et son adjutant-général, membre du conseil-d'état et de guerre, ministre plénipotentiaire et extraordinaire près la cour de France, toutes les conjectures à ce sujet se sont bientôt dissipées.

— Dans la séance de la seconde chambre des états généraux de Hollande du 13, la discussion a roulé sur le projet de loi pour couvrir le déficit, qui a été adopté par 41 voix contre 6.

Le projet pour pourvoir au paiement intégral des intérêts de la dette nationale au 30 juin 1835, a été ensuite discuté. MM. Van Dam et Van Nes se sont déclarés contre le projet. Ils ont soutenu que la Hollande n'est pas obligée de payer la part de la Belgique dans cette dette et qu'à la longue elle ne le pourrait pas. Les deux orateurs ont émis le vœu de voir se terminer promptement nos différends avec la Belgique.

MM. van Reenen et Tromp ont également parlé contre le projet, qui a été défendu par le ministre des finances, lequel a fait entendre que le gouvernement était prêt à se charger pour un temps indéfini du paiement dont il s'agissait. M. van Dam a fait ressortir ce qu'il y avait de dangereux dans une semblable déclaration.

Le projet mis aux voix a été adopté par 37 voix contre 10.

— On a remarqué que le plus gros des bœufs dirigés sur Bruxelles pour le concours du prix décerné par cette dernière ville, pesait 900 kil.; parmi ceux amenés cette semaine au marché de Pâques de notre ville, il s'en trouvait deux dont l'un pesait 1020 kil. et l'autre 970. Ils provenaient de l'étable de M. Havard, distillateur à Jupille, et ils ont été achetés par la dame V<sup>ve</sup> J. Toussaint.

— Notre année théâtrale est près d'expirer, et nous n'avons encore aucune donnée sur la composition de notre nouvelle troupe; nous ne savons même pas précisément si M. de Mondonville conservera ou non la direction; et personne ne provoque des explications; et la plus grande indifférence semble avoir gagné tous les amateurs de spectacle de notre ville. Il n'en est pas de même chez nos voisins de Verviers et de Namur: ils apprécient comme il doit l'être ce genre de plaisir; un théâtre est une nécessité de l'époque, un résultat de la civilisation, aussi s'occupent-ils à rechercher tous les moyens pour réunir, l'hiver prochain, la troupe la plus complète et la meilleure possible. A Verviers, une association se forme pour fournir par cotisation un subside au directeur; elle se propose de faire des démarches auprès de la régence pour que, de son côté, elle veuille bien aussi en accorder un, et déjà bon nombre de personnes ont souscrit pour une somme assez considérable. Il en est de même à Namur: le conseil municipal a voté un

subside; les abonnés se sont constitués, en société d'encouragement et ont aussi créé un subside; ils ont retenu leurs loges pour toute la saison d'hiver, et le prix de l'abonnement a été considérablement augmenté. Nos voisins font ainsi tout ce qu'ils peuvent pour atteindre le but qu'ils se proposent, et ils l'atteindront; car ils savent qu'il faut un peu se mêler de ses affaires.

Des arrêtés royaux du 14 avril 1835 autorisent:

Le conseil municipal de la ville de Liège:

1<sup>o</sup> A élargir la rue Souverain Pont;

2<sup>o</sup> A supprimer la ruelle dite la Pommelette;

3<sup>o</sup> A aliéner, de gré à gré, aux propriétaires riverains, le terrain que cette rue occupe actuellement, à la charge par le sieur Ubags de céder gratuitement à la ville le terrain nécessaire à l'élargissement de ladite rue Souverain-Pont, vis-à-vis l'hôtel des messageries;

Les conseils communaux d'Aywaille et de Sprimont (province de Liège), à louer, par adjudication publique, 239 bonniers 87 perches et 28 aunes de terrains vagues et incultes, faisant partie d'une propriété indivise, dite: la Haute-Porallée;

Le conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame, à Verviers (province de Liège), à accepter, pour et au nom de l'église auxiliaire de St-Antoine, en ladite ville, les fondations suivantes:

1<sup>o</sup> De deux messes par semaine, instituées par la demoiselle Pirard (Marie-Josephe), de Verviers,

2<sup>o</sup> De trois services religieux par an, institués par la dame veuve Detrooz, née Haison, de la même ville;

3<sup>o</sup> D'une messe par an, créée dans cette église par la dame Sante (Marie-Catherine), veuve Winand, de Verviers, qui a, de ce chef, fait donation entre vifs à ladite église d'une rente au capital de 3,889 fr. 83 c. (Partie officielle du *Moniteur*.)

La cour de Liège vient de rendre son arrêt dans l'importante affaire qui lui a été renvoyée par la cour de cassation, et qui présentait à juger la question de savoir si les dispositions qui défendent aux ministres d'un culte quelconque de procéder aux cérémonies religieuses du mariage, avant qu'il ait été célébré légalement devant l'officier de l'état-civil, sont restées en vigueur malgré l'arrêté du gouvernement provisoire du 16 octobre 1830. La décision de la cour d'appel, prononcée le 10 de ce mois, est conforme à celle de la cour de cassation, qui a jugé, en principe, que les dispositions prohibitives de la célébration religieuse avant la célébration civile devant l'officier public, n'ont pas été abrogées. Le jugement du tribunal de Namur a été en conséquence réformé, et le curé, auteur de la contravention, condamné à 16 francs, *minimum* de l'amende prononcée par l'art. 199 du code pénal.

M. Zoude, avocat distingué de notre barreau, prêtait à ce dernier l'appui de son talent. Ces décisions, émises simultanément de deux corps occupant le rang le plus élevé dans l'ordre judiciaire, donnent une sanction définitive à une disposition que le congrès lui-même, si prodigue de libertés publiques et individuelles, a jugé salutaire pour le bon ordre, l'état des citoyens et la sécurité des familles, au point de la consacrer formellement par la constitution: elles doivent être aussi pour tous une garantie nouvelle qu'aucun esprit de parti, aucune opinion absolue, n'a d'accès dans le sein d'une magistrature indépendante, et qu'en sachant maintenir avec fermeté les institutions libérales que la révolution de 1830 a confirmées ou agrandies, elle sait également repousser l'extension abusive de certaines déclarations de principes que des esprits exclusifs ou passionnés s'efforceraient de faire prévaloir.

Les obsèques de M. Courtois ont eu lieu hier 16, au cimetière de la chartreuse. De nombreux amis s'étaient réunis pour lui rendre les derniers devoirs. M. le docteur Cambresy a prononcé, sur sa tombe, le discours suivant, en rappelant toutes les qualités personnelles de M. Courtois, donne une idée des nombreux travaux auxquels ce jeune savant s'est livré pendant sa courte carrière:

Lorsque naguères nous nous trouvâmes réunis au champ du repos pour y rendre les derniers devoirs à un savant qui tenait le sceptre chirurgical à Liège, nous ne nous attendions pas que le même lieu dût nous rassembler aussitôt pour y accompagner la froide dépouille d'un autre ami qui n'eut pas, comme le premier, le bonheur de fournir un carrière que tout promettait devoir être brillante. C'est, en

effet, à vingt-neuf ans que Courtois vient rendre à la terre sa dépouille mortelle au milieu des regrets de tous ses amis, c'est-à-dire, de tous ceux qui l'ont connu. Qu'il me soit permis, messieurs, à moi, qu'une amitié commencée pour ainsi dire au berceau et qui ne s'est jamais démentie, unissait à celui dont nous déplorons la fin prématurée, qu'il me soit, dis-je, permis de vous retracer succinctement la vie et les travaux de Courtois.

Richard Courtois naquit à Verviers en février 1806, issu de parents peu fortunés et l'aîné d'une nombreuse famille, il chercha de bonne heure les moyens de ne pas leur être long-temps à charge. Entré à huit ans au collège de Verviers, il y fit ses humanités de la manière la plus brillante. Ce fut vers cette époque que M. le docteur Lejeune, botaniste célèbre, de la même ville, ayant remarqué les dispositions de Courtois pour l'étude des sciences naturelles, l'accueillit paternellement, et lui fit faire ses premiers pas dans la carrière qu'il devait depuis parcourir d'une manière si distinguée. Il quitta le collège après y avoir remporté les premiers prix dans toutes ses classes, et secouru par quelques amis généreux il se rendit à Liège pour y étudier la médecine et les sciences naturelles.

M. le professeur Donsinger, ayant promptement reconnu tout le mérite de Courtois, l'accueillit chez lui comme son fils, et le mettant ainsi à l'abri du besoin, lui donna les moyens de continuer ses études. Honneur à ceux dont les bienfaits vont chercher les hommes de talent, et les mettent à même de se rendre utiles. Courtois était à peine reçu candidat en médecine qu'il fut choisi par ses professeurs pour remplir les fonctions de chef de clinique interne. Ce fut à cette époque que l'université de Gand couronna son mémoire sur la botanique.

En 1825, Courtois fut reçu avec la plus grande distinction docteur en médecine, après avoir soutenu une thèse sur la topographie physique et médicale de la province de Liège, thèse qui n'était qu'une introduction à l'ouvrage qu'il publia l'année suivante en deux volumes sous le modeste titre d'*Essai*, et qui est ce que nous possédons de mieux sur une matière qui exige la réunion de tant de connaissances. Nommé, vers la même époque, directeur du jardin botanique de l'université de Liège, il renouvela pour ainsi dire ce jardin, et si l'exiguïté du local n'y eut mis obstacle, il en eût fait un des plus beaux de la Belgique.

Courtois, toujours laborieux, publia, en société avec son bienfaiteur, M. le docteur Lejeune, de Verviers, sous ce titre: *Choix des Plantes de la Belgique*, un herbier des végétaux qui croissent spontanément dans notre royaume; cet ouvrage a eu vingt fascicules et est resté inachevé par suite de la maladie de notre ami, à qui on dut vers la même époque la première idée de la création d'une société d'horticulture à Liège. Il en fut jusqu'à sa mort le membre le plus actif et commença dès-lors un journal d'horticulture destiné à faire connaître à l'extérieur les travaux de cette société, œuvre qu'il a continuée jusqu'à sa mort. Il mit au jour, peu après, concurremment avec M. Lejeune, une *Flora Belgica* en 3 volumes, dont le 3<sup>e</sup>, achevé depuis long-temps, sera publié sous peu.

Les sociétés savantes de Belgique, de France et d'Allemagne s'empressèrent d'accueillir notre ami, dont la réputation s'était déjà répandue au loin, à un âge où d'autres commencent seulement à travailler pour en acquérir. A la mort de M. Gaude, il fut chargé de donner les leçons de botanique à l'université, leçons que le mauvais état de sa santé ni lui permit pas de continuer long-temps. Il s'occupait depuis une dizaine d'années d'une bibliographie botanique complète, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Cet ouvrage, qui a exigé des recherches immenses, est presque entièrement achevé et pourrait être livré à l'impression. Il a aussi traduit de l'allemand plusieurs opuscules sur la médecine et la botanique.

Mais c'est assez nous occuper de Courtois comme savant. C'est surtout l'homme privé que je voudrais essayer de vous dépeindre. Bon fils, bon père, bon époux, ami sûr, ces qualités dont on dote si complaisamment un homme dès qu'il n'est plus, Courtois les possédait au plus haut degré. Le courage dont il a fait preuve pendant une longue et douloureuse maladie, la patience angélique avec laquelle il supporta ses douleurs sont vraiment admirables. Il laisse une épouse désolée, des enfans qui heureusement ne peuvent encore apprécier la perte irréparable qu'ils ont faite, et des amis qui ne l'oublieront jamais.

Repose en paix, mon ami, dors du sommeil de l'homme de bien; si ta carrière fut courte, elle fut bien remplie; j'aurais désiré qu'une bouche plus éloquente que la mienne retracât et tes travaux et tes modestes vertus. Mais tu fu toujours ennemi du faste et de l'éclat, et quelques mots de la bouche d'un homme que tu honoras d'une amitié constante, te seront plus agréables que les éloges partis d'un voix plus éloquente mais moins chère. Adieu Courtois. Puis l'exemple que tu nous as offert d'une carrière courte et pénible ne pas décourager ceux qui débutent dans la science. La conscience de ce que tu valais, de ce que tu pouvais valoir plus tard a dû te consoler de l'injustice et des inévitables du sort. Adieu, mon ami; honneur à ta mémoire et paix à ta cendre.

#### ETAT-CIVIL DE LIEGE, Du 16 AVRIL.

*Naissances:* 2 garçons, 3 filles.

*Mariages* 4, savoir: entre Jean Guill. Distexhe, sans profession, rue sur Meuse, veuf de Marie Radoux, et Marie Anne Ledent, brodeuse, en cette ville — Jn. Guillaume Larue, journalier, rue Longdoz, et Elisabeth Marchal, journalière, même rue. — Charles Joseph Bonhon, teneur, rue des Ecoles, et Anne Marie Léonardine Hohon, courturière, même rue. — Bmi. Deghaye, armurier, faubourg Ste. Walburge, veuf d'Anne Marie Paquot, et Jeanne Drambrowky, sans prof., à Bruxelles.

*Décès:* 1 garçon, 1 fille, 1 homme, 1 femme, savoir: Lambert Braive, âgé de 67 ans, colporteur, faubourg Ste. Walburge, veuf en 2<sup>e</sup> nocés de Marguerite Libotte. — Anne M<sup>me</sup> Defeldt, âgée de 63 ans, tricoteuse, rue Grand Heuri, épouse de Michel Henrotte.

## THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Lundi prochain 20 avril, abonnement généralement suspendu, au bénéfice de Mme. Marcou et M. Léopold, la première représentation de *Latude*, ou *35 ans de Captivité*, drame historique en trois actes et cinq tableaux, précédé par *Une Matinée à Trianon* ou *la marquise de Pompadour*, prologue en un acte, par MM. Pixericourt et Anicet Bourgeois; le spectacle commencera par *Razcoff* ou *la Carte à payer*, vaudeville comique en un acte, dans lequel un amateur de cette ville remplira le rôle de Razcoff et Mlle. Marcou celui de Catherine.

Après cette pièce Mme. Prévost chantera le grand air du *Billot de Loterie*.

Le spectacle sera terminé par la reprise du premier acte des *Deux Nuits*, opéra comique, de Boyeldieu.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

### GRAND HOTEL DES BAINS, A CHAUDFONTAINE.

LEJEUNE BLONDIN a l'honneur d'informer que l'OUVERTURE de l'hôtel aura lieu lundi 20 avril. 379

### A VENDRE A LA HOULLERE DE LA HAYE, A Saint-Gilles.

1° 2 CHAINES ou schifs de 1630 pieds de longueur, pesant chacune environ 11,400 livres.

2° Un TAMBOUR tout neuf avec son arbre en fonte. 345

Nous Charles CHOKIER, juge de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, chef lieu de la province du même nom, royaume de la Belgique, ensuite de l'apposition de nos scellés sur les effets, titres et papiers de Monsieur Hilaire Henri Marie Leon Pellafinet, dit Bell, ancien officier et en dernier lieu mécanicien, demeurant quai d'Avroy, canton du sud susdit, décédé au dit endroit le six courant, né à Parme en Italie, fils d'Hugues Pellafinet, natif de Grenoble en Dauphiné, royaume de France, et d'Anne Nieva, citons tous clamant droit à la succession du dit défunt, comparaitre munis de leurs titres, le vendredi vingt-neuf mai prochain, aux neuf heures du matin, par devant nous au local de nos séances, situé rue Mont Saint Martin, maison cotée n° 611, au dit Liège, pour y être statué ce que de droit.

Pour la connaissance d'un chacun la présente sera insérée sur les feuilles publiques de la ville de Liège.

Donné à Liège le 25 mars 1835. CHOKIER 492

## VENTE

D'UNE

### PETITE PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

LUNDI 4 MAI 1835, à 2 heures de l'après dînée, le notaire SERVAIS, procédera, en son étude, à Liège, place du Spectacle, n° 856, à l'adjudication publique d'un bien, en un seul clos, situé à Saint Nicolas, en amont du hameau de Pansy et se composant d'une grande MAISON, avec cour, étable, grange, jardin, vergers, etc.

L'ensemble de la propriété aboutit, du nord, à la route, vers l'est, à M. Hellin, à l'ouest et au sud, à M. Degive-Biar.

L'avantage de sa situation se trouve considérablement augmenté par la facilité qu'elle présente dans les communications.

Une forte partie du prix pourra être converti en rente perpétuelle.

S'adresser audit notaire SERVAIS. 391

## VENTE

D'UNE

### BELLE ET GRANDE MAISON A ÉQUIPAGE LIBRE DE CHARGES.

M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères sans faculté de surenchérir, le mardi 12 mai 1835, à 11 heures dans son étude, rue Foronstrée.

1° Une belle et GRANDE MAISON, avec porte cochère, cour, jardin, etc., située à Liège, place derrière St. Paul, n° 449.

2° Une portion de terrain par derrière, joignant à M. Lambinon et donnant sur la rue des Clarisses, d'une largeur d'environ 9 mètres sur une profondeur de 28.

3° Et une autre portion à côté, joignant à M. de Potesta, ayant les mêmes largeur et profondeur.

Ces deux portions de terrains sont propres à bâtir deux belles maisons qui auraient cour et jardin, elles se trouvent dans une rue qui va s'embellir et gagner considérablement par le nouveau pont, le chemin de halage et surtout par son élargissement et sa communication en ligne droite avec le quai d'Avroy. Le percement de ce côté s'effectue dans ce moment. Les trois lots seront exposés en détail et en masse.

S'adresser pour voir les conditions à M. Grandmont-Donders, négociant, rue du Pont d'Île, ou audit notaire DUSART, dépositaire des titres. 275

## ÉCOLE SPÉCIALE DE COMMERCE DE LIÈGE.

Programme des leçons qui seront données à l'École spéciale de Commerce de Liège pendant le semestre d'été 1835.

PREMIÈRE DIVISION. — Droit commercial, économie politique, Histoire appliquée au commerce, Fonds publics, Tenue des livres tant en partie simple qu'en partie double, Arbitrages, Correspondance commerciale en différentes langues, Littérature française et allemande, Arithmétique commerciale, Mathématiques et Dessin linéaire, appliqué aux arts industriels.

DEUXIÈME DIVISION. — Langues française allemande et hollandaise, Style épistolaire, Arithmétique, Géographie Histoire et Calligraphie.

Il y a des cours particuliers pour les élèves qui veulent apprendre l'Anglais, l'Italien et l'Espagnol.

Les leçons recommenceront, lundi, 27 avril.

S'adresser à M. J. CHARLIER, directeur de l'école spéciale de commerce, quai St. Léonard de 11 à 1 heure. 389

## VENTE DE FORTES RENTES.

Le JEUDI 23 AVRIL 1835, à dix heures du matin, il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> SERVAIS, notaire à Liège et devant M. CHOKIER, juge de paix des cantons Sud et Ouest de la même ville, en son bureau, rue Mont Saint Martin, n° 611, procédé à la VENTE, par licitation et en trois lots, des RENTES annuelles et perpétuelles, dont la désignation suit; savoir:

### Premier lot.

14 Rasières 7 boisseaux 4 litrons 17 dés épeautre (6 muids ancien système), échéant au 30 novembre, dus par M. S. J. Lewalie, bourgmestre et propriétaire à Melin, et les enfants de Henri Joseph Fleron, de la commune d'Evegnée.

### Second lot.

364 francs 67 centimes, échéant au 9 mai, à charge de la commune de Marnelle, au canton d'Avennes, arrondissement de Hoy, au capital de 10,940 frs. 17 c.

### Troisième lot.

732 francs 38 centimes, échéant au 2 mars, dus par la ville de Chatelet, arrondissement de Charleroi, province du Hainaut.

Le capital de celle-ci est fixé à 21 412 francs 99 1/2 c.

CES TROIS RENTES SONT STIPULÉES PAYABLES A LIÈGE, les deux dernières sont libres de toute retenue, ou déduction quelconque.

La solidité de ces créances est parfaitement établie, tant par les titres constitutifs et reconnitifs, que sous le rapport des privilèges et hypothèques; elles sont, du reste, servies avec régularité.

S'adresser, pour renseignements ultérieurs, à M. le juge de paix CHOKIER, à M<sup>e</sup> DELVIGNE, notaire, à Namur, et en l'étude du notaire SERVAIS, place du Spectacle n° 856, dépositaire des titres. 216

## VENTE DE LA TERRE,

CI-DEVANT SEIGNEURIALE DE VERLAINE

SUR OURTE,

## ET D'AUTRES IMMEUBLES.

JEUDI, 23 AVRIL 1835, à 2 heures de relevée, par devant M. le juge de paix du canton du sud de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont St. Martin, n° 611, il sera procédé par le ministère du notaire DELEXHY, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES ci-après désignés, possédés par indivis:

### Premier lot.

1° La TERRE de VERLAINE, sur OURTE, commune de Tologne, à une lieue au dessous de Barvaux, canton de Durbuy, arrondissement de Marche, consistant en un étaiéau commodément distribué, avec jardins, vergers, bosquets et étangs, composant un pourpris agréable et fort étendu.

2° La ferme du château et un moulin à farine, mû par un fort ruisseau qui ne tarit jamais.

Tous les bâtiments sont construits en pierres et briques, couverts en ardoises et se trouvent en bon état de réparation.

Dans une chapelle contigue au château on célèbre l'office divin tous les dimanches et jours de fête.

3° 200 bonniers, ancienne mesure, formant l'ensemble de la propriété et consistant en jardins, vergers, prairies, terres labourables, trieux et bois.

Les bois sont d'un bon rapport et sont aménagés en coupes réglées.

4° 175 francs de rentes annuelles et perpétuelles, dues par divers particuliers des environs.

### Deuxième lot.

Une maison, portant le n° 394, sise à Liège, rue Hirs Château, tenue en location par le sieur Frenay, tonnelier.

### Troisième lot.

Une maison, sise en la même ville, rue Grasse Poule, n° 430, occupée par le sieur Herbiet, armurier.

S'adresser, pour voir la propriété de Verlainé, au fermier du château, et pour prendre inspection du cahier des charges à M. le juge de paix susdit ou au notaire DELEXHY, rue St. Severin, dépositaire des titres de propriété. 984

## MONT DE PIÉTÉ.

TROIS PLACES DE COMMISSIONNAIRES JURÉS étant vacantes à l'établissement, ceux qui désireraient les obtenir doivent adresser leur demande à la commission administrative avant le 1<sup>er</sup> mai, chez le directeur, demeurant quai de la Batte, n° 112, où ils pourront prendre connaissance des obligations prescrites par le règlement. 194

A VENDRE, à RENDRE, ou à ECHANGER un beau et grand JARDIN avec une petite MAISON, récemment bâtie et composée de quatre pièces le tout situé au centre de la ville, et réunissant les avantages d'un séjour commode et d'une vue fort agréable, s'adresser au n° 925 sur le Marché. 340

## COMMERCE.

Bourse de Vienne du 7 avril. — Métalliques, 101 7/8. — Actions de la banque 1323.

Fonds anglais du 14 avril. — Cons., 92 1/2 0/10. — belge, 103 1/2 à 104. holl. 56 0/10, Portug. 98 1/2. Esp. cortés, 67 1/8.

Bourse de Paris, du 15 avril. — Rentes, 5 0/10, 107 9/10 fin cour., 108 00. — Rentes, 3 p. c. 81 80, fin cour., 81 95 — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 98 75, fin cour., 98 75. — Emprunt Guebard, 48 3/8, fin cour., 00 0/10. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 48 1/2, fin cour., 00 00, Trois p. c., 30 1/2, fin cour., 00 00; différée, 00 0/10. — Cortés, 00 0/10. — Portugais, 00 0/10. — d'Haïti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 102 3/4, fin cour., 103 0/10. — Empr. romain, 103 0/10, fin cour., 103 0/10. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 120 1/2 — Dette différée, 22 5/8. — Coupons cortés, 31 1/4.

Bourse d'Amsterdam du 15 avril. — Dette active 55 7/8 000 — Dito, 5 0/10, 101 7/8 0000. — Dito Différée, 1 19/64 0. — Bill. de chance 25 13/16. — Syndi. d'amor. 95 9/16. — Dito, 3 1/2 0/10, 79 15/16. Contrib. de guerre, 0000 00 Bill. du trés., 6 0/10, 101 0/100. — Société de comm. 166 1/2. — Rus. h. et comp. 104 1/8. — Dito 1828 et 1829, 104 1/4 — C. ch. H. 1831, 1833 98 3/4. — Dito ins. au gr. liv. 70 1/8 0. — Dito emp. à L., 5 0/10, 00 000 — Plus. nég. à L., 6 0/10, 00 0/10. — Danm. à Lond., 00 0/10. — Rente franç. 81 3/4. — Rente perp. d'Espagne, 00 0/10 — Dito d'Amst., 48 3/4 — Dito à Londr., 3 0/10, 31 9/16 00 — Dito à Paris, 0 0/10 — Dito à Anvers, 00 0/10. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 22 9/16 0. — Bons cortés à Lond. 48 0/10. — Coupons des cortés, 00 0/10. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métalliques, 99 7/8 — Act. rot. 1<sup>re</sup> levée, 0000. — Dito 2<sup>e</sup> levée, 000 0 — Lots de Pologne, 000 0/10 00. — Naples falcon. 00 0/10. — Dito à Londres, 00 — Brésiliens, 86 7/8 000. — Grecs 0 — Lots Prussiens 115 3/8.

### Bourse d'Anvers du 16 avril.

Changes.	a courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	114 0/0 perte	P.	
Londres.	12 07 1/2	P.	12 00 0/10 A
Paris.	47 3/8	P.	47 0/10 46 7/8
Francfort.	36 3/16	P.	36 0/10 35 7/8 P
Hambourg.	35 1/2	P.	35 1/4

Escompte 4 0/10.

Effets publics Belgique. — Dette active, 105 0/10 0. — Idem différée, 44 1/2 0. — Oblig. de l'emp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 101 5/8 0 00 — Idem de 12 mill., 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 0/10 P. Idem diff., 00 00. — Rente remb. 89 et 98 5/8 00 00. — Espagne. Guebb., 47 1/2 0/10 A. Idem perp. Paris, 3 p. c., 31 1/4 P. Idem perp. Amsterdam, 48 5/8 et A. — Idem diff., 22 21 7/8 P.

### Cours après la bourse

Perpétuelles, 48 3/4 A. — Cortés 47 3/4 P. — Dette différée, 22 1/8 A. — Coupons cortés, 32 1/2 P. — Gall. Russes, Adm. Bruxelles 52 1/2 A. — Adm d'Anvers 250 P. — Primes à 1 m., dont 4 : Perpétuelles 49 3/4 A. — Cortés 48 3/4 A. — Dette différée 25 A.

### Arrivages au port d'Anvers, du 15 avril.

Le koff belge Python, c. Bunnemyer, ven. de Londres, ch. de sucre et huile.

Le koff belge 3 Frères, c. Smits, v. de Londres, ch. de sucre indigo et coton.

Le 3 mats américain Frescott, c. Hummend, v. de Manille, ch. de sucre et poivre.

Le 3 mats norwégiens Fadrenelandet, c. Lunoe, v. de Göteborg, ch. de bois.

Le brick suédois Robert, c. Wekstrom, ven. de New-York, ch. de coton, bois de teinture et sucre.

Bourse de Bruxelles, du 16 avril. — Belgique. Dette active, 54 1/4 P. Emprunt de 24 mill., 101 3/4 0. — Actions de la société générale (5) 820 0/10 A. Société de comm. de cette ville, 118 1/2 0. Banque de Belgique (5) 120 0/10 P. 0000. Perpét. active, 55 0 0/10. — Espagne. Guebard, 48 0/10 P. 0000. Idem Anvers 4 p. 0/10 00. Id. Amsterdam 5 p. 0/10, 48 5/8 0. — Idem Paris 3 p. 0/10, 31 0. Cortés à Londres, 47 1/2 A 0/10. Dette différée, 22 A.

### Prix des grains au marché de Liège du 16 avril.

Froment, l'hectolitre,	14 francs.	37 cent
Seigle, id.	9	35

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.